

26. L'expérience a montré que l'on peut gagner beaucoup de temps si les délégations cherchent à se mettre d'accord à l'aide de consultations officieuses; ces consultations sont particulièrement utiles dans le cas de projets de résolution. Le Président est prêt à participer à ces consultations si l'on juge que sa participation peut être utile.

27. Le Président suggère qu'en règle générale la Commission ne se réunisse pas le lundi après-midi, afin de permettre aux groupes régionaux de se réunir. En l'absence d'objection, il considérera que la Commission accepte cette suggestion, étant entendu qu'elle pourra se réunir si elle le juge nécessaire.

28. Les membres du Bureau de la Commission passeront périodiquement en revue les progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail et le Président tiendra la Commission au courant de leurs conclusions afin qu'elle puisse, si nécessaire, remédier à la situation. En conclusion, le Président annonce qu'il se propose de clore la liste des orateurs pour la discussion générale, le jeudi 27 septembre, à midi. La discussion commencera le mercredi 26 septembre.

29. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que sa délégation acceptera la date proposée pour l'ouverture de la discussion générale à condition qu'un accord ait été réalisé à cette date concernant la nomination des membres du bureau des grandes commissions. Dans le cas contraire, la délégation soviétique proposera de remettre à plus tard la discussion générale, étant donné que la Commission

ne peut guère fonctionner efficacement sans vice-président ni rapporteur.

30. M. SHERMAN (Libéria) dit que la Commission ne peut attendre indéfiniment que la question soit résolue. Peut-être sera-t-il nécessaire de mettre aux voix le nom des candidats des divers groupes régionaux afin que la Commission puisse poursuivre ses travaux.

31. M. JOSEPH (Australie) dit que sa délégation n'a pas l'intention d'entrer dans une discussion pour savoir s'il serait bon que la Commission procède à un vote pour désigner les membres de son bureau. Toutefois, comme le représentant du Libéria, elle estime qu'il serait regrettable que la Commission doive retarder ses travaux simplement parce que cette question n'a pas été réglée.

32. M. MAKEYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que le Président de l'Assemblée générale tient en ce moment des consultations avec les groupes régionaux concernant la désignation des membres des bureaux des grandes commissions; il faut espérer que ces consultations aboutiront sans tarder à une solution acceptable. M. Makeyev espère qu'aucune délégation n'insistera entre-temps pour qu'on procède à un vote pour désigner les membres du Bureau de la Commission car une procédure aussi contraire à la pratique habituelle créerait un climat de confrontation dès le début des travaux de la Commission.

La séance est levée à 12 h 5.

1516^e séance

Mercredi 26 septembre 1973, à 15 h 20.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1516

Hommage à la mémoire de S. E. M. Mirceta Cvorović, représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

1. Le PRÉSIDENT a le pénible devoir d'annoncer la mort de l'ambassadeur Cvorović, survenue inopinément la veille à Genève, où il exerçait les fonctions de représentant permanent de son pays auprès de l'Office des Nations Unies. Son décès prive l'Organisation des services d'un diplomate éminent qui ne comptait que des amis.

Sur l'invitation du Président, les membres de la Commission observent une minute de silence en hommage à la mémoire de S. E. M. Mirceta Cvorović, représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

2. M. ČABRIĆ (Yougoslavie) a été très touché par les condoléances exprimées par le Président au nom de la Deuxième Commission. La mort de M. Cvorović est à la fois une grande perte pour le Gouvernement yougoslave et l'Organisation des Nations Unies et une grande perte personnelle. M. Čabrić transmettra au Gouvernement et au peuple yougoslaves les marques de sympathie de la Commission.

Organisation des travaux de la Commission

3. Le PRÉSIDENT propose d'entamer la discussion générale en attendant que les consultations relatives à l'élection du Bureau de la Commission soient achevées.

4. M. MITINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), appuyé par M. ZACHMANN (République démocratique allemande), déclare qu'il serait préférable de ne pas commencer les travaux avant de connaître le résultat des consultations.

5. M. JOSEPH (Australie), appuyé par M. DELIVANIS (Grèce) et M. MACKENZIE (Royaume-Uni), dit que, contrairement à la délégation de l'Union soviétique, la délégation australienne pense qu'il serait préférable de commencer immédiatement la discussion générale, vu l'ordre du jour très chargé de la Commission.

6. M. DIALLO (Haute-Volta) dit que la position de la délégation soviétique reflète l'opinion d'un groupe de pays qui s'estimeraient lésés si les travaux commençaient avant que le Bureau soit au complet. Néanmoins, la position de la délégation australienne n'est pas non plus sans mérite. A titre de compromis, M. Diallo propose d'écouter l'intervention du

Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et de différer la suite des travaux.

7. M. VERCELES (Philippines) appuie la proposition du représentant de la Haute-Volta.

8. M. MITINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) reconnaît que l'ordre du jour de la Deuxième Commission est très chargé. Comme l'URSS a toujours cherché des solutions constructives, elle appuie la proposition du représentant de la Haute-Volta.

9. M. JOSEPH (Australie) remercie les représentants de la Haute-Volta et des Philippines de leurs propositions. Toutefois, il ne lui semble pas qu'il y ait une différence conceptuelle sensible entre le fait d'écouter l'intervention du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales ou celle de M. Frazão, président du Conseil économique et social, qui représente le Brésil et est inscrit sur la liste des orateurs.

10. M. FRAZÃO (Brésil) tient à préciser qu'il est inscrit sur la liste des orateurs en tant que représentant du Brésil et non pas en tant que président du Conseil économique et social.

11. M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que l'expérience a montré qu'il arrivait parfois au Président de s'absenter. C'est pourquoi il est indispensable de résoudre la question de la composition du Bureau avant de commencer les travaux. Néanmoins, ce serait une bonne solution d'écouter l'intervention du Secrétaire général adjoint, ce qui permettrait de faire avancer les travaux.

12. Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, la Deuxième Commission écoutera le Secrétaire général adjoint.

Il en est ainsi décidé.

***Déclaration du Secrétaire général adjoint
aux affaires économiques et sociales***

13. M. DE SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que la détente préside à l'ouverture des débats de l'Assemblée, suggérant pour le moment un climat politique nouveau plutôt qu'un programme concret. A la Deuxième Commission, organe économique et financier, il n'est pas difficile d'en définir le sens et le contenu. Les objectifs sont connus, incorporés et coordonnés dans une stratégie globale soumise à un processus d'évaluation et de contrôle, stratégie désormais renforcée et enrichie à la fois par le concept naissant de la sécurité économique collective et par l'élaboration d'une charte des droits et des devoirs des nations, attributs essentiels d'un ordre international nouveau.

14. Pour l'instant, les fruits les plus visibles de la détente dans les relations économiques ont été la croissance rapide des échanges commerciaux entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Pour se maintenir et s'amplifier, cette expansion exige que la détente se consolide et s'approfondisse car, dans les premières années au moins, les échanges entre l'Union soviétique et les Etats-Unis seront caractérisés par un déficit important pour l'Union soviétique, jusqu'à ce que les projets considérables dont la négociation est en cours aient atteint leur période de maturité. Le développement des échanges appelle une politique de crédits financiers dont le succès est souvent étroitement lié au climat politique. Rien ne pourrait

contribuer autant à l'épanouissement du climat nécessaire qu'un progrès dans la voie du désarmement, lié à de nouveaux programmes en faveur du développement.

15. Dans la mesure où le développement de ces courants bilatéraux stimule le taux d'expansion de deux économies géantes, il doit, de part et d'autre, conduire à une demande accrue pour les produits des pays tiers. C'est là que l'Organisation des Nations Unies doit intervenir, pour que la détente se manifeste rapidement par une coopération économique et technique accrue, systématiquement mise en œuvre à l'échelle mondiale et dans le cadre des objectifs des Nations Unies.

16. Il a rarement été aussi difficile d'analyser les phénomènes économiques car, plus qu'à l'ordinaire, il faut avoir à l'esprit des horizons temporels multiples. La détérioration de la situation alimentaire et l'inflation généralisée comportent en effet l'une et l'autre des éléments fondamentaux aussi bien qu'éphémères. Les caprices de la météorologie ne suffisent pas à expliquer les pénuries alimentaires et, malgré les avertissements répétés de la FAO, il y a eu de la part des gouvernements et de la communauté internationale de l'imprévision, de l'incompétence et un défaut de coordination élémentaire.

17. Si la production agricole est actuellement implantée dans des zones si vulnérables c'est qu'elle s'est trouvée peu à peu repoussée vers les terres plus fragiles sous l'effet de la croissance démographique. Ce n'est pas un phénomène qui puisse être corrigé rapidement. Même si les conséquences des événements de 1973 sont loin d'être effacées en 1974, de meilleures récoltes devraient au moins marquer la fin de la hausse insolite des prix alimentaires. Mais ceux-ci auront incité à développer les plantations au-delà des besoins de la consommation courante. C'est précisément ce moment qu'il faudrait saisir pour appliquer la politique de stocks minimum de sécurité préconisée par le Directeur général de la FAO dans le cadre de la sécurité économique collective.

18. Mais la demande alimentaire augmente à un rythme extraordinairement rapide, non seulement parce que la population mondiale continue de croître, mais parce que l'élévation des revenus personnels s'accompagne de changements dans les habitudes de consommation. Si l'on songe qu'il faut de deux à cinq fois plus de céréales pour produire, sous forme de viande, une ration calorique équivalant à celle que procure leur consommation directe, on peut entrevoir l'époque où l'Assemblée générale inscrira à son ordre du jour les paradoxes ruineux des schémas de consommation.

19. La situation agricole est l'une des causes majeures de la vague inflationniste qui déferle sur le monde depuis quelques mois. Mais la hausse des prix n'est pas limitée, il s'en faut de beaucoup, aux denrées agricoles. Elle affecte presque tout l'éventail des produits de base et elle est la plus spectaculaire de celles qui aient été enregistrées depuis les années 30. Elle est due en partie à la dépréciation du dollar et de la livre, car une vague d'achats spéculatifs de matières premières accompagne toujours une chute de confiance dans les principales devises. Des raisons plus accidentelles encore sont aussi discernables, mais surtout l'expansion de la demande dans les pays industriels a été, cette fois, synchronisée. En effet, depuis le milieu de 1972, la

coïncidence des cycles de la demande est totale et produit un accroissement vertigineux de la demande pour les produits de base. Les techniques de blocage et de contrôle des prix sont largement inopérantes lorsque la hausse est en grande partie le résultat de pénuries spécifiques. Par ailleurs, il est évident que les systèmes de surveillance, d'alerte et de prévision qui sont nécessaires, tantôt pour corriger les mécanismes du marché, tantôt pour leur permettre d'agir sans les entraves qui en faussent le jeu, n'ont pas fonctionné.

20. Il est vrai que l'expansion a favorisé, au moins temporairement, les pays en voie de développement. En fait, l'équilibre des marchés s'est renversé en leur faveur. La hausse des prix des produits de base est plus que suffisante pour effacer l'effet de la dépréciation des deux monnaies de réserve et compenser l'accroissement du coût des biens industriels achetés sur le marché mondial. Mais ces gains sont inégaux, et surtout ils sont précaires. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les pays du tiers monde ne soient pas les derniers à souhaiter des perspectives moins incertaines et une croissance plus stable.

21. Même si les pénuries devaient se résorber rapidement, l'inflation, sous l'une ou l'autre de ses multiples incarnations, demeurera un sujet d'actualité. En outre, le défaut flagrant de planification de la part des entreprises et des gouvernements oblige à s'interroger sur la validité des mécanismes qui sont supposés assurer l'ajustement de la production aux besoins de la société. Des restrictions ou des contrôles ont parfois été imposés aux exportations, par décision unilatérale, prélude paradoxal à l'ouverture d'une négociation historique vouée à la libéralisation des échanges.

22. Pour qu'un système monétaire puisse fonctionner convenablement, il faut que les politiques suivies par les gouvernements créent l'environnement désirable. Et, en l'absence d'une autorité centrale régulatrice, cet environnement ne peut résulter que d'une meilleure coordination des politiques de conjoncture. Les politiques monétaires suivies par les gouvernements et les banques centrales sont plus décisives à l'heure actuelle pour la création d'un ordre international stable que ne le sont la composition de réserves monétaires, le choix ou la dénomination d'un numéraire, le marché de l'or, ou même la définition des critères régissant les changements de parité. Une attention excessive aux négociations au sein du Comité des Vingt du FMI et à la réunion annuelle commune de la BIRD et du FMI à Nairobi (24-28 septembre 1973) peut donc faire perdre de vue l'essentiel. Après tout, les taux de change flottants, même s'ils ne sont pour certains qu'une solution de transition, offrent au moins un répit utile, et les craintes formulées à leur égard se sont largement évaporées. Ils n'ont d'ailleurs pas freiné l'expansion exceptionnelle du commerce international, et les banquiers, les commerçants et même les pays exportateurs de produits de base ont réussi à s'y adapter.

23. Peut-être les gouvernements commencent-ils donc à mieux comprendre qu'ils poursuivent en fait essentiellement des objectifs parallèles de croissance dans l'équilibre, de chômage minimum, et qu'en tant que partenaires commerciaux il est plus important pour eux de promouvoir une économie mondiale vigoureuse que de s'accrocher à des taux de change qui ne reflètent pas les équilibres fondamentaux. Si la réforme

monétaire tant attendue est donc encore une fois différée, il n'y aura pas lieu de céder au découragement; par contre, de sérieuses craintes sont légitimes à l'égard des politiques nationales. Aucune politique nationale, quels que soient ses motifs, ne peut complètement négliger les exigences du fonctionnement de l'ordre international, et l'oubli ou la négligence constatés récemment de règles de conduite fondamentales à cet égard sont à déplorer; en effet, comme la conjoncture mondiale se trouve à un tournant, il faut un minimum d'accord sur les règles à suivre et un minimum de coordination quotidienne entre les principaux pays dont les décisions affectent l'ensemble du monde.

24. La nécessité de concilier le désir qu'ont les autorités nationales de conserver le contrôle de leur politique de conjoncture avec celui de ne pas laisser se désintégrer le système mondial justifie l'intervention des Nations Unies. Le débat monétaire doit être élargi pour inclure les normes de comportement compatibles avec un système international auxquelles devraient s'astreindre les gouvernements dans la poursuite de leurs objectifs nationaux. L'Organisation pourrait donc à cet égard contribuer à définir les grands principes d'une politique mondiale. Cette intervention de l'Organisation peut être entreprise sans violer les frontières juridictionnelles ou usurper les responsabilités qui sont établies par des traités internationaux.

25. La turbulence des événements courants ne doit cependant pas détourner la Deuxième Commission de ce qui doit être sa préoccupation majeure : l'évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale]. A ce propos, il convient de rappeler que, comme l'a dit le Comité de la planification du développement, "la cause du développement a perdu de son élan"¹.

26. Cette première opération d'examen et d'évaluation est loin de se présenter dans des conditions idéales car, faute de temps, les données statistiques ne s'accompagnent pas d'une analyse sur l'évolution des politiques, les raisons des échecs et la persistance des obstacles. Or, les statistiques à court terme n'expriment pas nécessairement une tendance. Il eût été bon que l'on apprenne des pays en voie de développement eux-mêmes dans quelle mesure ils épousent dans la pratique les recommandations qui émanent désormais de la réflexion collective des organisations internationales. On le saura sans doute lors de la prochaine opération d'examen et d'évaluation, en 1975. Mais dès maintenant l'impression est forte que des changements d'orientation se produisent. Le concept d'"effort autocentré" (*self-reliance*) est plus qu'un signal de reconnaissance entre pays du tiers monde, il correspond aujourd'hui à une réalité statistique. Les regards dirigés sur le modèle chinois donnent à ce concept la validité qui vient de l'expérience. Un peu partout, les organes de planification et de gestion s'améliorent, et avec eux l'aptitude à élaborer les décisions économiques en fonction des ressources intérieures et de façon à refléter les priorités intérieures. Un plus grand nombre de pays sont aujourd'hui dans une position où ils peuvent envisager le financement extérieur comme un appoint — crucial

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, cinquante-cinquième session, Supplément No 5, par. 29.

sûrement dans certains cas — plutôt que comme un élément central dans la détermination de leurs efforts de développement.

27. Un trait important de la période écoulée depuis l'adoption de la Stratégie est sans doute l'élargissement du concept d'effort autocentré pour englober des groupes de pays voisins et, plus récemment, l'ensemble du tiers monde. Il y a là la possibilité d'une certaine redistribution des pions sur l'échiquier économique mondial, car la solidarité du tiers monde est aujourd'hui une notion plus réaliste qu'il y a quelques années.

28. Cette évolution aura donc certaines conséquences pour les programmes de coopération dont le système des Nations Unies a le contrôle. C'est par conséquent dans ce contexte que se pose la question des orientations et la composition nouvelle de programmes internationaux.

29. La disposition de la Stratégie qui mérite l'examen le plus approfondi est celle qui a trait à la science et à la technique. La technologie se trouve au centre même de beaucoup des progrès accomplis dans la performance économique et les conditions sociales du tiers monde. Elle se trouve également au centre des inégalités croissantes et des doutes éprouvés à l'égard des politiques et des modèles suivis jusqu'à présent. Elle est également au centre de la "détente" puisqu'elle n'est pas étrangère à l'affirmation nouvelle d'une mutualité d'intérêts entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Mais, contrairement à l'attitude adoptée dans les années 60, on se rend maintenant compte que le problème de la technologie est un problème complexe qui obéit à sa dynamique propre et ne se laisse pas facilement domestiquer. Malgré les remarquables travaux du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement, on n'a pas eu la lucidité et l'élan nécessaires pour tracer les grandes lignes d'un programme coordonné d'analyse et d'action qui permette de mettre la technologie plus systématiquement au service du développement. On commence aujourd'hui à y voir plus clair grâce aux travaux entrepris au sein et en dehors de l'Organisation, notamment grâce à la contribution des milieux universitaires.

30. Contrairement à ce que l'on pouvait croire au début, la technologie n'est pas un bien qui, comme d'autres, s'acquiert librement sur des marchés à la fois ouverts et policés. Ce qui est tombé dans le domaine public représente une masse si considérable que l'accès en est malaisé. Quant à la technologie nouvelle, englobée souvent dans les entreprises où elle a pris naissance, elle est souvent difficilement identifiable. Ces caractéristiques se vérifient surtout dans le domaine de la technologie industrielle développée dans le cadre des sociétés multinationales qui en sont les principales créatrices, mais elles valent également de plus en plus pour l'agriculture et la santé qui sont désormais l'objet d'une technification toujours plus poussée. Il convient maintenant de découvrir dans quelles circonstances les détenteurs de la technologie contemporaine sont prêts à la transmettre indépendamment du capital, selon des arrangements qui laissent aux récipiendaires le contrôle des décisions touchant à la production et à la distribution. Cela n'est pas toujours aisé car la diversité des situations est considérable et toute généralisation est dangereuse. Cependant, tout porte à croire que les modalités contractuelles et juridiques de transfert des techniques

continuent de se diversifier, pour se modeler sur des circonstances socio-culturelles différentes et qu'un effort d'élucidation et d'information des Nations Unies pourrait accélérer les évolutions désirables.

31. Il conviendrait à ce propos de développer le rôle des institutions financières, tant publiques que privées, opérant sur le marché international.

32. Un problème différent mais tout aussi complexe que celui du transfert est le problème de la sélection des technologies optimales pouvant satisfaire à des circonstances sociales, économiques et culturelles données. Un peu partout des politiques de la science ont été définies, mais très rares sont les centres où s'élabore systématiquement une politique de la technologie sur la base d'un examen d'impact et de validité systématique. Les pays les plus avancés sont eux-mêmes sujets à des erreurs coûteuses, et il n'y a rien d'étonnant que ceux du tiers monde soient encore très peu équipés pour affronter ces problèmes. L'absence dans les pays du tiers monde d'une capacité nationale pour juger et décider dans ces domaines difficiles est un handicap majeur qui exprime par conséquent une lacune importante dans l'action internationale. Les décisions touchant au choix des techniques sont parmi les plus difficiles que les planificateurs aient à prendre, car elles exigent un personnel compétent et exercé, qui n'ait d'autre guide que l'intérêt du pays qu'il sert et qui pour cette raison doit être solidement implanté localement. En outre, une action concertée des pays en voie de développement dans ce domaine peut considérablement amplifier l'efficacité d'efforts individuels et permettre de franchir plus rapidement les étapes difficiles. L'entraide peut aussi s'exprimer dans le cadre plus vaste d'une action entreprise à l'échelon du tiers monde dans la perspective des récentes décisions prises par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Alger (5-9 septembre 1973).

33. Mais aucune action ainsi entreprise ne saurait exempter le système des Nations Unies d'une responsabilité qu'il a reconnue depuis 1963 sans véritablement l'assumer. S'appuyant sur sa sensibilisation aux besoins du tiers monde, le système des Nations Unies a mis au point le *Plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement*² qui définit les sphères où le tiers monde a un besoin criant de technique et de produits adaptés à ses conditions et qu'un effort global devrait contribuer à mettre au point.

34. Les directions dans lesquelles doit s'orienter le système des Nations Unies sont claires : il faut organiser l'accès aux techniques tombées dans le domaine public, améliorer la transmission de la technologie brevetée, étudier les conditions de transfert de la technologie "enclavée" dans les sociétés multinationales et promouvoir d'autres modalités là où elles sont possibles. Il faut d'autre part aider au développement rapide des capacités nationales d'évaluation et de sélection par l'étude et la mise au point de méthodologies fiables et par leur diffusion. Enfin, il faut entreprendre un effort régional et global systématique dans le cadre du Plan d'action mondial pour la recherche et le développement des techniques,

² Publication des Nations Unies, numéro de vente: F.71.II.A.18/Rev.

des procédés et des produits adaptés aux conditions du tiers monde.

35. Il convient de s'interroger sur l'aptitude du système institutionnel et des procédures des Nations Unies à entreprendre une tâche à beaucoup d'égards différente de celles pour lesquelles il a été conçu. Ainsi le PNUD, qui aurait pu être l'instrument d'élection du Plan d'action mondial, ne possède pas les moyens d'action voulus. La conclusion presque inévitable qui se dégage de ces considérations est que, à l'égard de la coopération technologique, le système des Nations Unies ne dispose ni de l'organe d'animation et de coordination, ni des fonds spécialisés qu'il a paru possible d'établir dans d'autres domaines.

36. Il semble qu'actuellement une partie seulement des technologies rendues possibles par l'état des connaissances scientifiques se transforme en technologies utilisables. Il est clair que la distribution des ressources et des talents susceptibles d'être consacrés à cette transformation ne s'effectue pas aujourd'hui en fonction d'un ordre d'urgence établi par quelque consensus international. On voit au contraire des schémas d'initiation et de décision autonomes, mus tantôt par la dynamique propre de la science et de la technologie, tantôt par l'appétit de prestige national. Il en résulte des projets aux coûts énormes qui à aucun moment n'ont

été véritablement soumis à un processus démocratique et international de discussions conduites à la lumière d'une échelle des valeurs fondée sur les besoins humains.

37. Il faut donc se demander si la notion "d'examen d'impact" appliquée à l'échelle de la planète n'est pas un sujet où la responsabilité du système international se trouve peu à peu engagée.

38. Ainsi que l'a souligné M. Carillo-Flores, le Secrétaire général du Congrès de la population, à l'occasion du Colloque sur la population, les ressources naturelles et l'environnement qui se tient actuellement à Stockholm, la perspective de l'an 2000 nous force à reconnaître le caractère crucial des interactions qui de plus en plus vont gouverner l'évolution de la planète. Ces interactions exigent de la communauté une solidarité qui a encore beaucoup de peine à s'exprimer. La prise en charge du futur est une invitation à se débarrasser d'habitudes de pensée et d'action déjà très largement anachroniques. Cette notion d'un monde qui sera très différent doit insuffler à l'humanité une force nouvelle pour attaquer les problèmes brûlants du présent et donner à l'idéal de coopération le sens et les instruments d'une véritable communauté.

La séance est levée à 16 h 45.

1517^e séance

Vendredi 28 septembre 1973, à 11 h 20.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1517

Élection des vice-présidents et du Rapporteur

1. M. HOSNY (Egypte) propose d'élire M. Jan Arvesen (Norvège) au poste de vice-président.

M. Arvesen (Norvège) est élu vice-président par acclamation.

2. M. TARDOS (Hongrie) propose d'élire M. Luis González Arias (Paraguay) au poste de vice-président.

M. González Arias (Paraguay) est élu vice-président par acclamation.

3. M. SIDDIQ (Afghanistan) propose d'élire M. Chusei Yamada (Japon) au poste de rapporteur.

M. Yamada (Japon) est élu rapporteur par acclamation.

4. En sa qualité de président de la Commission à la vingt-septième session, M. RANKIN (Canada) félicite les membres du Bureau à l'occasion de leur élection.

Discussion générale

5. M. FRAZÃO (Brésil) dit que le lourd héritage d'un passé dont la structure reposait sur le colonialisme économique, l'exploitation commerciale et la détérioration des termes de l'échange a incité l'Organisation des Nations Unies à proclamer successivement deux décennies internationales du développement dont l'objectif final est d'établir la paix et la sécurité internationales par le biais du

développement économique et social et de la coopération internationale. Les résultats de la première Décennie ont été nettement décevants. La deuxième s'est inspirée de l'expérience et des échecs et omissions de la première; on a reconnu dans la Stratégie internationale du développement qui a été adoptée [résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale] que le développement devrait être l'objectif essentiel et il convient maintenant d'en évaluer les résultats.

6. On ne saurait guère contester que, d'une façon générale, l'économie mondiale a enregistré des progrès très nets en 1971 et 1972. L'affluence des pays développés, dans lesquels la menace de récession semble dissipée pour l'instant, a accéléré le processus de production industrielle, ce qui a provoqué une augmentation, en valeur absolue, du prix des matières premières fournies essentiellement par les pays en voie de développement. Toutefois, ces derniers ont du même coup importé des pays développés une inflation qui s'ajoute à la leur. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a déclaré à la séance précédente que la hausse des prix des produits de base est plus que suffisante pour effacer l'effet de la dépréciation des deux monnaies de réserve et compenser l'accroissement du coût de biens industriels achetés sur le marché mondial; il est toutefois le premier à admettre que cet équilibre est précaire.

7. Deux tendances apparaissent concurremment dans les relations économiques mondiales : l'apparition de